



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Andorre

Question écrite n° 54199

Texte de la question

M. Christian Bourquin attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les conséquences que peut avoir, sur le projet « Porte des neiges », l'accord d'échange de terrain signé le 12 septembre dernier par les gouvernements français et andorran en vue de la construction du tunnel d'Envalira. Il souhaiterait savoir si le projet « Porte des neiges » ne sera effectivement pas remis en cause par cet échange.

Texte de la réponse

L'échange de territoire prévu par l'accord du 12 septembre 2000 n'aura pas d'incidence sur le projet d'unité touristique nouvelle « Porte des neiges ». En effet, aucun des terrains qui doit servir d'assiette aux aménagements envisagés n'est concerné. Par ailleurs, les dispositions convenues avec les autorités andorranes dans le cadre de cet accord minimiseront l'impact paysager du viaduc et du rond-point visibles du côté français. L'unique nouveauté pourrait résulter du déplacement du poste frontière qui conduirait les clients venant skier dans la station française à passer devant ce poste avant d'arriver à la station. Il convient par ailleurs de rappeler que la décision du préfet de région Midi-Pyrénées de 1996 autorisant la création de l'UTN a été annulée par jugement du tribunal administratif de Montpellier du 1er octobre 1999. Le recours en appel du ministère de l'équipement, des transports et du logement n'a pas encore été jugé. La loi ne prévoyant pas de prorogation du délai de validité de l'autorisation en cas de recours, une incertitude pèse actuellement sur le projet.

Données clés

Auteur : [M. Christian Bourquin](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54199

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 novembre 2000, page 6665

Réponse publiée le : 15 janvier 2001, page 275